



Autorités traditionnelles, multipartisme et gouvernance démocratique au Cameroun

Ibrahim Mouiche*

Résumé

Cette étude part du constat suivant lequel les chefferies traditionnelles constituent le cadre naturel de mobilisation des masses pour les actions de développement en milieu rural. Elle s'interroge sur le militantisme politique des chefs (notamment sur le soutien qu'ils apportent au parti au pouvoir en ce temps de multipartisme au Cameroun), sur leur incursion dans les arènes électorales et constate que cet opportunisme ne conduit qu'à l'affaiblissement de leur position, au dysfonctionnement des chefferies et même plus grave, à la criminalisation de la politique. Elle pose alors comme gage d'une bonne gouvernance, la neutralité politique des chefs qui ne signifie nullement départicipation politique. Et parce que ceux-ci seront neutres, ils gagneront en dignité et la cohésion des chefferies renforcée. Avec une telle caution morale, les chefs constitueront un vecteur de mobilisation plutôt que de division et ne seront nullement exposés à l'indocilité de leurs populations. Ce faisant, ils imprimeront dans leurs chefferies une dynamique de développement en leurs qualités d'administrateurs de la brousse.

Abstract

This study is based on the principle that traditional chieftainships constitute the natural framework for the mobilisation of the population for local development. It examines the political activism of chiefs (notably the support which they provide to the ruling party during periods of multiparty elections in Cameroon), and their involvement in the electoral arenas. The paper concludes that this opportunism only leads to the weakening of the position of chiefs, a dysfunctioning of chieftainships and the criminalisation of politics. It advocates as a safeguard to good governance, the political neutrality of chiefs even within a framework of political participation so as to ensure the dignity and cohesion of reinforced chieftainships. With such a moral caution, the chiefs shall consti-

* Chargé des cours, Département de Science politique, Université de Yaoundé II,
Email: Ibrahim99@Yahoo.com

tute a vector of mobilisation rather than division. In so doing, they will instil in their chieftainships a form of development dynamism in their status as rural administrators.

Introduction

En Afrique, le rôle des autorités traditionnelles ne peut être résolu selon des formules simples. Les situations sont diverses et varient selon les États et à l'intérieur d'un même État, selon les régions. La position des chefs dépend d'abord pendant la période coloniale de l'attitude du colonisateur et ensuite au moment des indépendances, de l'attitude des nouveaux maîtres. Dans certains cas comme au Maroc, le transfert du pouvoir est réalisé au bénéfice des monarques. Dans une deuxième série de cas, les autorités traditionnelles sont intégrées au nouvel ordre politique. C'est le cas du Nigeria et du Ghana. Dans une troisième série de cas, les chefs sans participer directement aux institutions politiques, font cependant partie de l'appareil d'État au niveau des administrations locales. C'est la continuation de la politique coloniale. Enfin, dans quelques rares cas, la décision a été de supprimer l'institution de la chefferie comme en Guinée en 1957 et au Sénégal en 1960 (voir Gonidec 1978:53-55). Mais qu'ils aient voulu préserver, supprimer ou dénaturer les chefferies, une constante demeure, à savoir que celles-ci survécu à tous les avatars de l'histoire et que les chefs continuent à jouer un rôle non négligeable dans de nombreux États à cause du poids des traditions et de leur emprise sur les populations (Nach Mbach 2000:79; Nyamnjoh 2003:121-149). Ainsi, alors que dans les années 1950 et 1960 les États africains nouvellement indépendants sous couvert des politiques de construction nationale, avaient tenté de museler les chefferies, celles-ci vont effectuer comme par vengeance leur retour dans les années 1990 (Oomen 2002:14).

Cette étude tourne autour de la problématique de la place des chefs dans ce nouveau contexte de multipartisme et de démocratisation au Cameroun. Le problème est de savoir si leur militantisme politique est aujourd'hui conciliable avec la bonne gouvernance. La question est la suivante: peut-on être chef, militant d'un parti politique et être apôtre de la démocratie et du développement? Cette interrogation est pertinente pour deux raisons fondamentales.

- D'abord, le droit de vote est devenu un élément essentiel du credo démocratique, l'élargissement du suffrage universel étant contemporain d'un mouvement d'idées qui voit dans le vote l'occasion de réaliser la démocratie. Mais pour que le peuple puisse choisir librement ses gouvernants, il importe que le jeu politique soit ouvert à plusieurs courants et aspirations socio-politiques. Ce libre choix implique

l'existence de plusieurs alternatives, à la fois en hommes et des projets politiques, car le peuple n'est pas un corps mou unidimensionnel. Chaque individu détermine son choix politique en fonction de ses aspirations religieuses, idéologiques, sociales, de son passé et de son avenir (Tshiyembe Mwayila 1990:34). L'expérience du militantisme politique des chefs depuis la restauration du multipartisme au Cameroun incline malheureusement au pessimisme; et pour cause, ces derniers ont choisi leur camp en devenant pour la plupart des hérauts zélés du parti au pouvoir, le RDPC (Rassemblement démocratique du peuple camerounais). Cette connivence avec le RDPC en elle-même n'est pas ou ne serait pas un drame. Après tout, les chefs sont des citoyens. Elle n'est devenue problématique que dans la mesure où elle justifie et conduit à des situations autoritaires, subvertissant ainsi le processus de démocratisation .

- Ensuite, sur la scène locale, en tant qu'ils sont les «représentants naturels» de leurs populations, les chefs disposent des pouvoirs importants suivant la structuration des chefferies et sont de ce fait des acteurs de développement: ils sont juges de paix, administrateurs, gestionnaires et allocataires des terres (voir Guissou 1996:71), sans oublier le domaine de l'invisible, de la sorcellerie où ils sont eux-mêmes sorciers, en même temps protecteurs contre la sorcellerie. Parfois certains arrivent à trouver un point d'équilibre entre l'ordre politique traditionnel de leurs communautés et les exigences de l'économie moderne (voir Konings 1996:244-265) ou politique (voir Geschiere 1993:151-173), en mettant à profit les structures socio-politiques et économiques qui entraînent l'émergence d'une nouvelle élite d'entrepreneurs. En conséquence, l'univers de la chefferie est un univers de la diversité. D'ailleurs, les pouvoirs du chef en matière contentieuse sont importants. Dans un certain nombre de domaines, c'est lui qui est le véritable juge où il applique non seulement le droit d'importation, mais aussi et surtout, comble les lacunes du droit étatique avec la coutume. Avec une telle marge de manœuvres, les chefs versent dans une sorte de syncrétisme qui fait que leurs comportements ne sont jamais déterminés à l'avance (Van Rouveroy van Nieuwaal 1996). Il est donc difficile de déterminer s'ils sont des acteurs «modernes» ou «traditionnels», de tels concepts présentant des limites telles que formulées longtemps par von Benda Beckmann (1979). Il en est ainsi de leurs rapports de l'État qui ne sauraient se ramener à un jeu à somme nulle; ces relations sont par essence complémentaires voire de compétition, les deux étant liés par un

mariage de raison (Van Rouveroy van Nieuwaal 1999:22-26). Il y a donc à craindre de leur militantisme politique en ce temps de pluralisme politique tant cet engagement peut saper leur caution morale auprès des populations et miner ainsi le développement local.

Comment alors concilier ces deux impératifs de la démocratie et du développement? Telle est la trame de cette analyse. Sur la participation politique de chefs traditionnels dans ce nouveau contexte de démocratisation, une avalanche de travaux existe tant sur le Cameroun que sur l'Afrique en général. En nous inscrivant dans la problématique des effets induits du multipartisme et de la démocratisation sur la position des chefs, il apparaît trois thèses: pour les uns, le multipartisme ouvre de nouvelles perspectives aux chefs; pour les autres, il mine plutôt leur position. Le troisième courant insiste plutôt sur l'ambivalence des chefs.

La capacité d'adaptation des chefs traditionnels face aux différentes forces de changement depuis la colonisation constitue la pierre angulaire du courant du renforcement de la position des chefs (Rouveroy van Nieuwaal 1996:39-78; Ouedraogo 1996:249-261; Oomen 2002; Nyamnjoh 2003:320-337; Perrot et Fauvelle-Aymar 2003). C'est sur cette base qu'au Cameroun, Francis Nyamnjoh observe les itinéraires politiques des *fon* (chefs) Angwafor de Mankon et Galabe Doh Gah Gwanyin de Bali-Kumbat, province anglophone du Nord-Ouest, respectivement premier vice-président et député du parti au pouvoir. Cet auteur note que depuis la libéralisation politique, des grands chefs ont su faire alliance à un niveau plus élevé avec le pouvoir central en entrant au parlement, au gouvernement, au comité central du RDPC; d'autres sont présidents des conseils d'administration des entreprises publiques ou gouverneurs de province. Dans cette connivence poursuit-il, certains chefs sont si puissants qu'ils sont même au-dessus des lois républicaines comme à Rey Bouba où le lamido a une armée, peut arrêter qui il veut, le battre et même le tuer sans en être inquiété (Nyamnjoh 2003:127).

L'alliance des chefs avec le pouvoir central étant la quête des suffrages en cas de compétitions électorales, les tenants de la thèse de l'affaiblissement de la position des chefs estiment qu'il s'agit d'une peine perdue, parce que les chefs traditionnels ne sont plus à même de contrôler les ressources électorales; au contraire, ce militantisme politique mine position (Miaffo 1993:5; Nantang 1995:44; Konings 1999:195). Cette crise ne va cependant pas jusqu'à faire créditer l'assomption suivant laquelle les chefs traditionnels n'auront plus de valeur une fois les nouveaux élus investis dans leur responsabilité. Pendant la colonisation, des auteurs comme Balandier (1972) avaient avancé de telles idées; mais malgré ces prévisions, les chefs traditionnels continuent de trouver de nouveaux espaces dans la vie politique.

Raison pour laquelle un troisième courant insiste sur l'ambivalence de leur rôle en tant que «gardiens et symboles de la tradition», voire le pont entre le passé et le présent, sans oublier qu'ils sont parfois porteurs d'un «projet modernisateur».

La thèse du renforcement de la position des chefs pêche par plusieurs écueils à nos yeux; d'abord, elle paraît quelque peu conservatrice sur la chefferie traditionnelle; ensuite, elle participe de la perspective d'un État autoritaire qui fait fi des droits humains, des chefs en quête d'intérêts égoïstes et personnels; en outre, elle se focalise surtout sur les processus politiques au sommet de l'État, sur les élections présidentielles et parlementaires. Enfin, elle ne nous renseigne pas sur les fractures sociales que peut générer le militantisme politique des chefs quand leurs choix contrarient ceux de leurs sujets. C'est donc une vue purement du «haut». Contre cette approche, cette étude soutient que le militantisme politique des chefs constitue aujourd'hui un frein à la gouvernance démocratique.

La thèse de l'affaiblissement de la position des chefs ne bénéficie pas aussi totalement de la clause favorable. Un peu radicale, elle est plutôt une vue du «bas» et à l'image de la première thèse, son attention se focalise surtout sur la seule connivence entre la chefferie traditionnelle et le parti au pouvoir, sur l'instrumentalisation par celui-ci de celle-là. En plus, elle semble minimiser les variations régionales voire locales dans la position des chefs et sur l'ancrage des institutions traditionnelles dans l'imaginaire des populations. Or, le multipartisme induit par le processus actuel de démocratisation a plutôt conduit à des trajectoires variées du comportement politique des chefs: en raison de certains facteurs, certains chefs ont vu leur position s'affaiblir, d'autres par contre, sont devenus des banques de vote. La thèse de l'ambivalence des chefs semble plus féconde pour notre étude. Elle cherche moins à établir la corrélation entre démocratisation et participation politique des chefs traditionnels qu'à évaluer les ressources dont disposent ceux-ci en vue de l'administration citoyenne de la brousse, en vue d'un pont entre leurs sujets et l'État, en vue de maîtriser le changement. Nous considérons ces ressources qui vont du contrôle des terres à la coalition avec les élites (urbaines notamment) en passant par les sentences de conciliation et d'arbitrage, comme des variables explicatives du renforcement de la position de ces représentants du pouvoir coutumier. Nous postulons donc une dépolitisation des chefs vers un rôle tourné à l'essentiel au développement économique, social et culturel. Ce travail s'appuiera sur des données recueillies à l'Ouest, dans le Nord-Ouest et le Nord-Cameroun.

Le militantisme politique des chefs au Cameroun frein à la gouvernance démocratique en contexte multipartiste

Le militantisme politique des chefs notamment le soutien qu'ils apportent au parti au pouvoir repose sur un fondement: le monopole gouvernemental d'allocation des ressources étatiques. Nos monarques étant mus par l'instinct d'accumulation, il s'ensuit qu'ils tombent dans le chantage conservateur du régime. Pris ainsi dans l'étau du pouvoir, ils divisent souvent leurs sujets et perdent ainsi leur caution morale auprès de ceux-ci. Dans certains cas extrêmes, certains chefs versent dans la criminalisation de la politique et aux violations flagrantes des droits humains.

Monopole gouvernemental d'allocation des ressources étatiques, instinct d'accumulation des chefs et coalition conservatrice

Les chefs traditionnels sont des «chasseurs d'intérêts ou d'utilité»; «leur option pour ceux qui tiennent le fusil» c'est-à-dire l'État, est un «choix rationnel» qui leur permet de pénétrer l'État et d'obtenir en échange de leur collaboration des gages bureaucratiques de reconnaissance, de sécurité et d'autonomie. Dans cette coalition d'intérêts, les chefferies traditionnelles et l'État participent dans une certaine mesure de la même nature autoritaire (Sindjoun 2002:85). Quelques épisodes fort révélateurs: lors de la campagne des municipales de 1996, en sa qualité de tête de liste du RDPC dans la commune urbaine de Fouban, le sultan-roi des Bamoun Ibrahim Mbombo Njoya se présentait comme le défenseur et le tribun de ses populations auprès de l'État:

L'heure est justement à la démocratie. Par conséquent, que j'adhère à un parti et que mes amis, mes enfants et d'autres membres de ma famille militent dans d'autres ne devraient pas vous surprendre. Maintenant, s'agissant du roi des Bamoun que je suis, mon engagement dans le parti leader confirme mon souci de mieux servir mon peuple, car le peuple bamoun est un groupe minoritaire et ses intérêts ne peuvent être défendus que par les décideurs.

Je ne crois fondamentalement pas être en conflit avec certains de mes sujets, mais être davantage engagé dans la défense des intérêts des Bamoun. C'est d'ailleurs à leur demande pressante que j'ai accepté de présenter ma candidature. Ils ont pensé que j'étais le mieux placé pour assurer la réalisation des priorités liées au développement de leur cité, et ces besoins sont nombreux.... (cité dans *Le Messager* no 472 du 23 janvier 1996, p. 7).

Bien avant même les élections de 1996, il ne cessait de dénigrer le parti concurrent de l'UDC (Union démocratique du Cameroun) en ressassant auprès des populations que «lorsqu'un chef de famille fuit des averses, il ne doit se mettre que sous la protection d'un arbre charnu, afin que lorsque la tempête secoue ses branches, il en ramasse quelques fruits qui tombent pour nourrir

ses enfants». Traduction, lui, le souverain des Bamoun ne peut soutenir que le parti au pouvoir, c'est-à-dire le RDPC, le seul qui puisse répondre aux sollicitations diverses de ses populations, au contraire de l'UDC, un arbre «stérile». Dans une interview accordée à sa Majesté Nintcheu François, chef supérieur Baboutcha-Nitcheu, un groupement bamiléké du département du Haut-Nkam, le journal *Soleil d'Afrique* no 55 du 21 mars 1996 (p. 3) lui faisait part du reproche de ses populations quant à sa sympathie pour le RDPC et ajoutait que les élites le préféraient politiquement neutre. Dans sa réponse, le chef ne nia pas les faits; au contraire il se livra à une plaidoirie en faveur du RDPC:

Je suis un auxiliaire de l'administration, en tant que autorité traditionnelle. Je me vois mal de m'opposer aux institutions du pays. Je suis obligé de soutenir le chef de l'État et le parti au pouvoir. Les populations attendent beaucoup de réalisations de moi et, ce n'est pas en militant dans l'opposition que je pourrais valablement négocier avec le gouvernement pour obtenir de lui ce que les administrés désirent. Vous savez, en politique, c'est du donnant donnant. Mon peuple veut de l'eau potable, de l'électricité, des écoles. Nous ne pouvons compter que sur l'État pour obtenir tout cela. C'est aussi simple que cela. Car, pour être un bon meneur d'hommes il faut avant tout faire preuve de réalisme et de pragmatisme. De toutes les façons, je soutiens le RDPC, mais je ne fais aucune pression contre certains de mes fils pour les obliger à intégrer les rangs du parti au pouvoir.. même si mes souhaits sont de les voir tous rangés politiquement derrière moi.

Cette convergence est également soutenue par une forte logique patrimonialiste laquelle, se manifeste par la confusion entre le public et le privé, par l'extorsion des ressources publiques. A titre d'illustration, l'on peut citer la remise en 1984 aux lamibé de la province de l'Extrême-Nord par M. Abdoulaye Babale (alors Ministre de l'urbanisme et de l'habitat) au nom du chef de l'État, de la somme de 17 200 000 FCFA au titre de la fête de fin de ramadan ou encore la facilitation d'accès aux crédits bancaires, autre modalité subtile de distribution de prébendes. En septembre 1992, le liquidateur du FONADER (Fonds national du développement rural) faisait état des difficultés à recouvrer des créances du lamido de Rey-Bouba M. Bouba Abdoulaye (24 266 997 F), du lamido de Touroua, Mohammadou Hayatou (13 136 773 F) et du chef Bandjoun, M. Ngnié Kamga (19 136 773 F) (voir Sindjoun 2002).

Dans certains cas, la collusion d'intérêts se joue en faveur de la population et renforce le pouvoir du chef mais toujours contre une saine concurrence multipartite comme à Banka, un groupement bamiléké du Haut-Nkam. Dans une série d'entretiens que nous avons menés dans cette chefferie sur les

municipales de 1996 et 2002, lesquelles ont vu le chef supérieur dudit groupement, sa Majesté Monkam Tientcheu David accéder au poste de maire RDPC, il est apparu clairement que cette production accrue de son pouvoir faisait suite au bilan positif de son alliance avec le pouvoir central, cela en termes de dividendes drainées à la faveur de son groupement. Suivons ces quelques témoignages:

M. M. Emmanuel:

...La force du RDPC dans les zones rurales repose sur la mainmise des chefs traditionnels qui réussissent facilement à expliquer à leurs populations les enjeux politiques du moment. Ces populations misent beaucoup sur leurs intérêts; or, ceux-ci ne peuvent être assurés que par le parti au pouvoir, contrairement à l'opposition qui ne peut pas leur apporter ceux dont ils ont besoin.

... Ces enjeux sont: le développement des villages. Ainsi, le chef explique qu'en votant pour le RDPC, le développement suit. Il faut miser sur les actions concrètes telles que la création des multiples établissements scolaires par le régime. C'est pourquoi, contrairement aux législatives et à la présidentielle de 1992, beaucoup de choses ont changé à Banka, les populations ayant bien compris que l'opposition faisait des promesses fallacieuses. Celle-ci disait que d'un trait, l'on pouvait faire chuter le régime. Or, les populations ont compris que ce n'est pas de sitôt.

D'après M. K. Samuel, le chef est juste, est à l'écoute de leurs problèmes et répond favorablement à leurs diverses sollicitations, et cela, bien même avant ces élections. Comme preuve, il cite leur stade de football à Manila (un quartier de Banka) construit suivant ses propres termes par le RDPC à l'initiative du chef. Quant à leur école primaire, celle-ci était un établissement confessionnel. A la suite des démêlées avec les missionnaires, ces derniers mirent les clés sous les portes. L'école fermée, ils entreprirent sous le couvert de sa Majesté Monkam Tientcheu David des démarches pour que l'administration la transforme en établissement public. «Ils (les responsables de l'administration) avaient marché comme nous voulions», c'est-à-dire que cette école fut érigée en établissement public. En même temps, ils furent gratifiés d'un bon stade de football. Aujourd'hui, affirme-t-il, si les jeunes aiment le sport à Manila, notamment le football, c'est effectivement grâce à ce stade. En conséquence, «si le chef dit qu'on ne doit pas creuser le terrain, on ne creuse pas», en d'autres termes, ils sont des disciples du chef et ne doivent agir que conformément à ses directives.

Effectivement, lors de notre rencontre, sa Majesté Monkam Tientcheu David martelait avec force qu'à son accession au trône à Banka, il y avait à peine deux écoles. Or, comme il «conjugait le même verbe avec le pouvoir

en place», cette collaboration lui avait facilité la création d'autres établissements dans son groupement. Seulement, ce militantisme politique des chefs, parce qu'il divise dans la plupart de cas les populations, affaiblit très souvent leur position.

Militantisme politique et affaiblissement de la position des chefs

Aujourd'hui, l'engagement plus ou moins volontaire de certains chefs dans les partis politiques place leur chefferie dans une position partisane qui est contraire à cette responsabilité traditionnelle qui est de défendre tous les ressortissants de leur territoire quelle que soit leur chapelle politique. Dès lors, ceux des chefs traditionnels qui ne se mettent pas au-dessus des partis politiques font face à de sérieuses difficultés. Leur posture partisane constitue une menace sérieuse pour l'unité de leur chefferie, tant il est évident qu'en tant que symbole de l'unité et garant de la tradition, le chef partisan marginalise une partie de son peuple quand ce n'est pas une partie de ce peuple qui le marginalise. Aussi la chefferie s'étiole-t-elle lorsque le chef, coupé du lien par lequel le peuple et lui se tiennent perd son autorité et sa crédibilité. Les affrontements entre certains chefs et les élites politiques sont d'autant plus violents et ravageurs que ces élites se recrutent pour la plupart parmi ceux qui hier appartenaient à la bourgeoisie administrative ou à la haute sphère de l'État et qui aujourd'hui sont victimes de l'exclusion du régime en place ou du retrait de tous leurs avantages et ressources politiques. Ayant maintenu des attaches locales quand ils étaient aux affaires, ils s'organisent dans l'opposition dans l'espoir d'y revenir un jour et voient d'un mauvais oeil le soutien de leur chef au régime (Tabapssi 1999:200-201).

Voyons la situation des *fon* Angwafor II et Galabe Doh Gah Gwanyin dont parle Francis Nyamnjoh (voir supra). Son discours lénifiant sur la personnalité de ces deux chefs dans leur alliance avec le sommet de l'État au Cameroun cache quelque peu la crise de légitimité dont souffrent ces derniers: lors de l'élection présidentielle de 1992, la résidence de *fon* Angwafor avait été incendiée par ses populations acquises au SDF (Social Democratic Front) (voir Konings 1999:195). Le chef Galabe Doh Gah Gwanyin quant à lui, avait bourré semble-t-il les urnes de sa cour avant le début du scrutin. Ulcérés, certains «récalcitrants» avaient conditionné les opérations électorales à l'ouverture préalable desdites urnes. En réaction, *fon* Galabe menaça d'ouvrir le feu sur ses sujets et de leur côté, ceux-ci se résolurent à incendier son palais, brûlant tout sur leur passage. N'eut été l'intervention rapide des forces de l'ordre, ce chef aurait pu se suicider (Nantang 1995:44). Lors des législatives de 1997, toujours sur fond de suspicion de fraudes, le même *fon* récidiviste, dût subir les fourches caudines de sa population; résultat, son

palais fut pris d'assaut après sa victoire dans les rangs du RDPC et lui-même se réfugia pendant un certain temps à Bamenda, le chef lieu de la province.

M. Thomas Ejake Mbonda dans *Challenge Hebdo spécial* (no 07 mercredi 26 août 1992, p. 8), à l'époque Gouverneur par intérim de la province du Nord-Ouest, se référant aux chefs de cette province, attirait déjà l'attention sans le savoir sur cette fracture entre les chefs et leurs populations du fait de leur militantisme politique:

... Tout dépend. Nous avons des chefs qui assimilent bien la leçon du multipartisme et la répandent auprès de leurs sujets. D'autres ne la perçoivent pas de la même manière, mais c'est leur droit d'avoir leurs opinions politiques. Il y en a qui souffrent de la rébellion de certains notables qui ne partagent plus les mêmes opinions politiques qu'eux. Le *fon* de Mankon en est un exemple, mais tout cela est injuste. Les notables n'ont pas le droit de se rebeller contre un chef traditionnel tout simplement parce qu'il est membre d'un parti politique qu'ils ne tiennent pas à coeur... La politique ne doit pas creuser l'écart entre un chef et son peuple, surtout en ce qui concerne le respect des symboles traditionnels qui sont, dans le cas du Nord-Ouest, encore sacrés.

Réagissant à la tentative du *fon* de Bali-Kumbat qui voulait ouvrir le feu sur ses sujets lorsqu'ils s'opposaient à sa tentative d'organiser la fraude pendant les législatives de 1992, notre gouverneur fit cette déclaration somme toute significative:

Le *fon* de Bali-Kumbat a rempli ses fonctions de bon citoyen camerounais. Il s'agissait de quelques vandales qui voulaient détruire les urnes sous le prétexte de les contrôler. Constatant qu'il n'y avait pas les forces de l'ordre à portée de main, et usant de la parcelle du pouvoir administratif qu'il détient, il a restauré l'ordre en attendant l'arrivée de l'armée. C'était un acte courageux....

Plus récemment, lors de la campagne pour le double scrutin législatif et municipal du 30 juin 2002, le chef du village de Dir (province de l'Adamaoua), sa Majesté Bakari, est passé de la vie à trépas, suite à son militantisme politique excessif sous la bannière du parti au pouvoir. Suivons à ce sujet Engelbert Bouck Malem dans le journal *La Nouvelle Presse* (no 062 du mercredi 3 juillet 2002, p. 12):

«Mbéré: le RDPC sacrifie un chef de village»

Sa Majesté Bakari, chef supérieur de l'Arrondissement de Dir a rendu l'âme le 21 juin dernier des suites d'un arrêt cardiaque. En pleine campagne électorale...

La santé de Sa majesté Bakari, selon des proches, aurait commencé à décliner le 20 juin dernier quand on lui annonce que l'UNDP (Union nationale pour la démocratie et le progrès) va organiser le lendemain, un grand meeting dans l'arrondissement. Bouleversé par ce revirement de situation, il va organiser une opération de dénigrement vis-à-vis du sieur Samba Djaoro, tête de liste des candidats conseillers de l'UNDP à la mairie de Dir. Le chef de canton va d'abord couvrir son ennemi d'injures en plein marché avant de débarquer chez lui armé des pierres pour détruire un véhicule que l'opposant avait loué à un villageois pour battre campagne. Ledit véhicule sera miraculeusement épargné grâce à la ruse de son locataire qui, à tous les coups, désarmera son agresseur. Après moult tentatives infructueuses, Sm Bakari va choisir d'investir le domicile du sieur Samba Djaoro qu'il va poursuivre longtemps avant de le surprendre et de lui assener des coups de poing devant les notables, autorités administratives locales et les badauds qui ont accouru sur les lieux de la scène rocambolesque. «Quand il est sorti chez moi, il s'est lancé à ma poursuite en aboyant à mon endroit des paroles ignobles. Quand il a fini par me rattraper, il m'a roué des coups. En m'essayant de me libérer de son emprise, il a trébuché et il s'est retrouvé par terre les quatre fers en l'air. Il est suffisamment vieux pour que je l'agresse. J'étais en position de légitime défense, les autorités que j'ai saisies en sont témoins. C'est elles et les notables qui m'ont demandé de m'enfuir avant de le ramener à la chefferie» raconte le sieur Samba. Depuis cet instant, dit-on, le chef va être mal en point. Quand l'UNDP est venue le lendemain battre campagne, le malaise du chef a empiré et s'en est suivie la mort.

L'auteur de cet article termine son propos par un réquisitoire contre les chefs et le parti au pouvoir: «Trop à Dir. Il fallait s'y attendre. Cette situation ne pouvait qu'arriver à des chefs grabataires que le RDPC a enrôlés dans la politique en leur inculquant que la démocratie n'exclut pas la monarchie. Comme la plupart de ses pairs du département, feu Sm Bakari aspirait au conseil municipal de la commune locale du RDPC. On disait de lui qu'il nourrissait une haine féroce pour l'opposition...». La situation se complique davantage quand, en fait de militantisme politique, certains chefs versent dans la criminalisation, en violant de manière flagrante les droits humains les plus fondamentaux comme dans certains lamidats au Nord-Cameroun.

Militantisme politique des chefs, criminalisation de la politique et violation des droits humains au Nord-Cameroun

Au Nord-Cameroun comme au Tchad (voir Toriana 1995:76), la situation se caractérise par une prédominance des systèmes de valeurs locales défendues et conservées en raison des besoins identitaires. Les différents groupes se protègent de l'intérieur, mais restent défensifs vis-à-vis des autres et de ce qui est imposé de l'extérieur. A tel point que même les lois nationales manquent

de vigueur face aux multiples résistances. Nous vivons alors à la fois un jeu de synergie et de concurrence entre plusieurs valeurs avec toutes les conséquences que cela peut avoir sur le droit et sur la vie en société. C'est dans ce sens que certains lamibé, véritables potentats «féodaux», mènent une lutte sans merci pour émasculer par tous les moyens les formations politiques de l'opposition. Dans ce duel où tout est permis, ce qui compte, c'est moins les vies humaines qui ne sont nullement épargnées, que les allégeances politiques aux monarques. Deux études de cas de ce vécu quotidien des droits de l'Homme au Nord-Cameroun sont assez illustrateurs: celui du lamido de Rey Bouba, province du Nord, et celui du chef Mada dans la province de l'Extrême-Nord.

1. Cas du lamido de Rey Bouba

Ce lamidat épouse les contours du département du Mayo-Rey. Ici, la justice de l'État à proprement parler, est absente. De ce fait, la plupart des affaires se règlent chez les dogaris (dougourous du lamido), l'instance suprême se trouvant à Rey Bouba, capitale du royaume, où réside «l'Empereur». Ce dernier, tout-puissant, sait qu'il ne peut avoir véritablement opposition de pouvoir entre l'État camerounais et lui. C'est lui qui prélève en effet les taxes et les impôts sur le commerce dans son lamidat; ici, certains fonctionnaires jugés trop zélés par lui, perdent leurs postes, voire leurs emplois, etc. Cédons plutôt la parole à ce gendarme de Touboro, s'adressant aux militants de l'UNDP de Gay Toukoulou battus par les dogaris de qui, ils durent arracher le fusil, rapportée par le journal *L'oeil du Sahel* (n° 005 mars 1998):

Vous avez bien fait de ne pas tuer un des dogaris, sinon l'armée serait intervenue pour détruire votre village. Comprenez que c'est de la part du lamido que les dogaris ont reçu l'ordre de porter des armes. Et ceci est connu et admis du président Biya. Vous auriez mieux fait d'apporter le fusil arraché au grand dogari et non à la gendarmerie. Moi je suis un étranger, un jour, je partirai et vous laisserai avec votre lamido. Si le lamido agit ainsi, ce n'est pas pour rien, c'est qu'il a reçu l'ordre du Président Biya.

Pour étayer davantage ses propos, il cita des exemples bien connus, à savoir André Birda et Laomaye Dogofan, tous deux tués à Touboro par les dogaris, lesquels, n'ont jamais été inquiétés. Depuis l'avènement du multipartisme, les partis d'opposition, plus précisément l'UNDP, sont interdits dans ce lamidat. Ceci explique pourquoi aux législatives de 1992, ce parti n'avait pas pu y battre campagne. L'UNDP en sortit pourtant victorieuse. Après ces élections, ses députés élus furent contraints à l'«exil» interne pour échapper aux foudres assassines du monarque. L'un d'eux, en l'occurrence le député Haman Adama, devait d'ailleurs trouver la mort lors des municipales

de 1996, de suite des coups et blessures à lui assénés par les dogaris lors de la campagne pour ces élections. Le député avait pourtant reçu l'aval du lamido. Aux législatives de 1997, l'autre député UNDP, Nana Koulagna, venu également battre campagne à Rey-Bouba se retrouva en prison à Garoua, à la suite d'une altercation avec les dogaris. Outre ce forfait, ces derniers causèrent la mort à cinq autres militants dudit parti.

Le lamido Bouba Abdoulaye, puisqu'il s'agit de lui, vient de mourir. L'on se demande si son successeur poursuivra toujours cette ligne politique dure.

2. *Cas du chef Mada aux législatives de 1997*

En 1997, suite à un certain nombre de manœuvres déloyales du parti du RDPC mais aussi et surtout à l'incapacité de l'opposition de s'entendre sur une candidature unique, celle-ci (SDF, UNDP, UDC, en particulier) boycotta l'élection présidentielle. Cependant, ce boycott ne put empêcher le lamido de Demsa, sa Majesté Moustapha Moussa, Directeur de l'agence de la BEAC (Banque des États de l'Afrique Centrale) de Garoua et maire de Gashiga, adepte des méthodes du lamido de Rey Bouba, de séquestrer six militants de l'UNDP. Ceux-ci étaient partis de Garoua la veille pour s'enquérir de la situation des militants de leur parti à Demsa, détenus dans les geôles du lamido pour avoir prôné ledit boycott. Mais le pire était surtout venu du Mayo Sava dans la cour et aux abords de la chefferie Mada, dont le chef est l'actuel Président de l'Assemblée nationale, le très Honorable Cavaye Yeguié Djibril. L'hebdomadaire catholique d'information, *L'Effort camerounais* (n° 83 du 23 au 29 octobre 1997) rapporte le témoignage de Mgr Philippe Stevens (l'Evêque de Maroua-Mokolo), «des chrétiens, des musulmans et des animistes sur la torture exercée par des militaires sur des paisibles citoyens, pour avoir boycotté cette présidentielle». Ainsi, au mépris des libertés élémentaires, ces populations avaient subi des pires brimades et des atrocités incroyables de la part des autorités qui leur exigeaient de voter contre leur gré, et de la manière qui leur avait été imposée, contrairement à la loi:

Les tortionnaires sont des militaires présents pour maintenir l'ordre en période électorale à risque. Des notables leur indiquent les plus récalcitrants des «opposants» pour lesquels il faut «adapter le traitement». Certains autres notables, effrayés de la situation, demandent clémence pour leurs frères. Les victimes, une quinzaine au moins, sont des personnes de 17 à 50 ans. Parmi elles, des musulmans, des chrétiens, des gens de la religion traditionnelle. Ils sont accusés par leurs chefs de quartier ou leurs frères de village, de n'avoir pas voté ou pas voulu voter ou d'avoir eu des attitudes provocantes. Certains ont été convoqués à la chefferie. D'autres ont été «ramassés» chez eux par les militaires.

En outre, à tour de rôle, les hommes en tenue les frappèrent des dizaines et des dizaines de fois, de toutes leurs forces, sur la plante des pieds avec de gros rondins de nimier. L'on leur demanda de se relever, de sauter ou de danser sur place et les conduisit tout en courant et en les frappant sur la tête dans la cour de l'école publique. Des femmes étaient là, en pleurs. Et, ce n'était plus sur le dos qu'ils couchaient, mais sur le ventre et les rondins s'abattirent rageusement sur les fesses jusqu'à casser l'avant-bras de l'un entre eux qui essayait de se protéger. La plante de leurs pieds était devenue rouge, molle et tellement gonflée qu'ils ne tenaient plus debout. Alors, l'on s'amusait à piétiner les pieds et les jambes avec les «rangers» jusqu'à ce que cela devienne bien noir.

Cela n'était pas suffisant! Il fallait aller puiser de l'eau au forage. Et alors le supplice devint horrible. Comment pomper avec des pieds mutilés? Tant pis, ils puisèrent jusqu'à sept fûts d'eau. Et, le lendemain, ils balayèrent la cour avant que la séance ne pût reprendre. Le «café» comme dit! Pour certains, le traitement dura plus de deux jours et ne s'acheva qu'après paiement d'une rançon «négociée» avec les notables ou les bourreaux. Certains s'étaient même vu dépouillés à domicile de leurs chèvres pendant qu'ils étaient enfermés. Le jour des élections, on avait vu huit d'entre eux conduits en car devant le bureau de vote de leur domicile puis obligés à voter après avoir été rossés publiquement par les militaires devant les membres du bureau de vote, impuissants. Dominik Fopoussi a donc raison pour dire que,

«... les chefs traditionnels qui ont du mal à s'éloigner du pouvoir en place, éprouveront de plus en plus des difficultés pour jouer leur rôle de rassembleur, l'une des raisons d'être des chefferies traditionnelles. Car, aussi longtemps que les chefs traditionnels s'engageront ouvertement dans les combats politiques partisans, ils constitueront des instruments de division. Par ailleurs, le RDPC continuera-t-il à faire confiance à ce pôle de pouvoir en perte de vitesse...? Il faut en douter. Les chefferies traditionnelles (...) ont montré que dans un contexte de multipartisme, leur influence sur leurs populations reste marginale pour ce qui est des choix politiques. Et cela, le RDPC devrait le savoir et les laisser jouer leur rôle originel. Les chefs eux-mêmes gagneraient à prendre de la hauteur vis-à-vis des positions partisanses s'ils ne veulent pas voir la parcelle d'autorité qui leur reste se réduire comme peau de chagrin» (*Dikalo* du 25 janvier au 01 février 1996, p. 11).

En dressant ce tableau sans fards de la politique politicienne des chefs au Cameroun, nous avons voulu tout simplement sonner le tocsin d'une situation en opposition avec la gouvernance démocratique, une situation voulue et entretenue. Nous sommes cependant conscient que la chefferie traditionnelle demeure un maillon important de la personnalité africaine. Face

à ce dilemme, s'impose une relecture du rôle des chefs, un pis-aller qui les dépolitiserait pour les confiner à l'essentiel aux tâches de développement, surtout qu'ils sont capables d'innovation.

Pour un rôle des chefs porté à l'essentiel au développement

Aujourd'hui, face aux graves difficultés de régulation étatique en Afrique voulues par la crise économique et l'ajustement structurel, le bien-être des populations est devenu crucial pour la consolidation du processus de démocratisation (Olukoshi 1998:33-34); au même moment, la question de développement est de plus en plus posée en termes de compétence locale face au pouvoir central, la dimension locale avec toute sa charge identitaire étant devenue le domaine privilégié des pauvres, le lieu qui leur est concédé pour une participation sociale qui, finalement, ne remet guère en question les macro-structures de l'économie ou de la géopolitique (voir Alternatives Sud vol IV (1997) 3). L'Afrique étant plus rurale qu'urbaine, l'on ne saurait s'abstenir devant ce double impératif, d'aborder le grand problème des chefferies, de l'administration de la brousse. Ceci est d'autant plus vrai que depuis l'indépendance, le développement administratif des États d'Afrique l'a emporté sur le développement politique. Certes, l'extension des structures administratives publiques et parapubliques est un phénomène général. Mais il faut constater avec Gérard Conac que ce développement est loin d'être harmonieux. Il a abouti au gonflement des administrations gouvernementales, à l'instauration des systèmes politico-administratifs qui, parce qu'ils sont peu reliés à leur environnement, dépensent la plus grande partie de leur énergie à assurer leur propre fonctionnement au mépris d'un développement à visage humain. D'ailleurs, les capitales africaines font illusion. La très grande majorité de la population africaine est rurale. Or des capitales à la brousse, le territoire souffre d'une insuffisance d'encadrement administratif, alors qu'il est souvent exposé aux dangers de la misère, de l'insécurité, de l'anarchie. Dans ce cas, il n'est pas douteux qu'un recentrage du rôle des chefferies contribuera à une bonne administration de la brousse; une administration de dialogue et de développement (Conac 1979:LXIII).

Il n'est pas question ici de prétendre ressusciter les chefferies traditionnelles dans une authenticité qui ferait long feu. Il est par contre permis de réfléchir scientifiquement sur les mécanismes en cause, en vue de dégager la structure et les valeurs autochtones en fonction desquelles les élites africaines pourront imaginer une organisation aussi originale que possible. Ainsi que l'affirme Pierre Ngaka,

«Si l'on veut résoudre le problème que pose le développement général de nos sociétés, il faut procéder par des réformes et non par la suppression de nos institutions traditionnelles qui ont fait preuve et ont su s'adapter à toutes

les époques (...). Nous devons rétablir l'édifice de la chefferie traditionnelle sur des fonctions renouvelées. C'est le problème essentiel à notre avis. Mais dans ce domaine des réformes, nous devons nous montrer très prudents car la chefferie n'est pas le fruit d'un travail conçu par un homme. Elle ne peut en conséquence être modifiée impunément dans sa substance sans se dénaturer».

Des missions classiques des chefs traditionnels comme administrateurs de la brousse

Même si pour certains, «l'intégration des chefferies traditionnelles dans l'organisation locale de l'administration territoriale au Cameroun pose un problème en raison des exigences contradictoires de la technique administrative, de la politique, des idéologies (modèle traditionnel/modèle légal-rationnel)», il n'en reste pas moins que la remarque suivante formulée en 1917 par le gouverneur Joost Vollenhoven reste d'actualité:

«Tout naturellement, le commandant de cercle recherche pour assurer le succès de sa tâche, des intermédiaires plus qualifiés, jouissant de la confiance et du respect des populations. Ses recherches ne sont pas longues: neuf fois sur dix, cet intermédiaire existe. C'est le chef traditionnellement écouté et c'est ainsi que se pose le problème des chefs non par déduction mais par simple bon sens et sous la pression de la nécessité. On peut les définir: des fonctionnaires qui existent quand ils n'ont pas d'attributions et dont l'autorité est reconnue même quand il n'y a eu ni investiture, ni délégation des pouvoirs».

Cette citation met en exergue la nécessité des encadreurs des populations rurales que sont les chefs traditionnels. Aujourd'hui, plus qu'hier, ce rôle reste toujours d'actualité. Par exemple, Basile Léon Guissou (1996:71; voir Ouedraogo 1996:249-261) observe qu'au Burkina Faso, de nombreux chefs traditionnels ont joué, et jouent encore de nos jours un rôle non négligeable dans la vie politique nationale. Cette influence est permanente et effective depuis les premiers contacts avec la colonisation française, en particulier depuis 1986. Cet auteur rapporte qu'en 1990, lors d'un entretien dans le cadre de ses enquêtes sur le fonctionnement contemporain des institutions de l'Empire mossi de Moagha, le «Manga Naba» (chef de Moagha) lui avait singulièrement éclairé sur le «mariage de raison effectif» entre l'État moderne et l'État moagha.

Tout commence avec l'indépendance où le «Manga Naba» devient successivement ministre des finances et ministre de la défense nationale dans les équipes gouvernementales du Burkina Faso. Avec le coup d'État militaire du 25 novembre 1980 qui porte le capitaine Thomas Sankara au pouvoir, il se retrouve prisonnier politique. Libéré et mis à la retraite de l'administration, il rejoint la capitale de sa province pour y assurer ses fonctions de chef

traditionnel. De sa résidence, il suit les turbulences socio-politiques de la révolution démocratique et populaire entre 1983 et 1987. Les chefs traditionnels sont alors des cibles privilégiées dans les discours enflammés des révolutionnaires les plus zélés. Ces «féodaux réactionnaires» sont accusés de tous les maux. Le «Manga Naba» se tient donc tranquille chez lui, évitant de rendre de simples visites de courtoisie aux nouvelles autorités politiques locales. Mais, le Haut Commissaire de sa province (la haute autorité de la révolution) se retrouve vite débordé par les multiples conflits fonciers et matrimoniaux: contestation des limites de cultures entre familles, affrontements entre éleveurs et agriculteurs, «vols» de fiancées promises en mariage, fuite de jeunes «filles mal mariées», etc.

Ces problèmes constituent l'essentiel des problèmes quotidiens que les chefs traditionnels ont toujours traité depuis le millénaire d'existence de l'Empire Moagha, avec ou sans la collaboration de l'administration dite «moderne». Ni la colonisation, ni l'indépendance politique n'ont rien changé à cette réalité de terrain. La révolution, elle aussi, finit par se plier à son corps défendant. Car, suite à l'accumulation de ces conflits impossibles de résoudre au seul niveau de l'administration «moderne et révolutionnaire», le Haut Commissaire se vit obligé de venir frapper à la porte du «Manga Naba», un soir. A la grande surprise de celui-ci, le «gendarme de l'orthodoxie révolutionnaire» dans sa province lui tint ces propos de détresse:

«Papa, je viens à vous en tant que votre fils pour solliciter votre appui et votre collaboration afin de nous aider à solutionner les multiples conflits fonciers et matrimoniaux en instance. Une fois qu'ils ont quitté les bureaux du Haut Commissariat, tous les protagonistes refusent de se conformer en pratique aux jugements que nous rendons. Nous en sommes arrivés à la conclusion que les intéressés se soumettront à votre verdict à vous, à leur chef. Ils sont convaincus de s'exposer à toutes sortes de malédictions de la part de leurs ancêtres s'ils venaient à transgresser les lois sacrées des ancêtres en vertu desquelles vous rendez la justice».

Depuis ce jour affirme Basile Léon Guissou, au sortir des bureaux administratifs, les protagonistes se rendent dans le vestibule de «Manga Naba», sur invitation expresse du Haut Commissaire. Et au bout du compte, tout le monde y trouve son compte: le chef local de la Révolution et le chef local de la tradition travaillent «la main dans la main» pour le progrès de la province de Zoundwogo.

Au Cameroun, plus particulièrement à l'Ouest, dans le Nord-Ouest et le grand Nord, outre ces tâches classiques dont l'exemple vient de l'empire mossi, les chefs remplissent diverses tâches de mobilisation notamment en matière d'investissements humains: construction et aménagements des ponts,

écoles, dispensaires, etc. Ces interventions sont d'autant plus souhaitées que dans ce contexte de crise économique et d'ajustements structurels, les investissements et les actions sociales de l'État se raréfient, et seul compte le soutien actif des populations. Ainsi en est-il des lycées et collèges que l'État se borne parfois à créer, à charge pour les populations locales de construire les infrastructures. Dans cette foulée, les chefs, hérauts assermentés, viennent au secours de l'administration pour galvaniser les masses et susciter leurs contributions. Et c'est pour cette raison qu'ils occupent une place de choix dans les comités de développement des villages. Déjà, M. Victor Azarya (cité par Fogui 1990:297) notait dans son étude, comment dans le lamidat de Rey Boubba, la milice du lamido (les *dogaris*) était le véritable fer de lance de la politique d'encadrement et de sensibilisation des populations: ces *dogaris* assurent la police, participent à la perception des impôts, servent de guides aux visiteurs et d'intermédiaires entre le lamido et les autorités administratives. Pour ce qui est de la sensibilisation des populations à l'école moderne, ils vont dans les écoles chaque jour pour s'assurer que tous les enfants inscrits sont présents. Ils reçoivent des maîtres, la liste des absents chez qui ils se rendent aussitôt pour vérifier s'ils ont une excuse valable. Si ce n'est pas le cas, ils infligent des sanctions sévères aux parents. Avec cette initiative de socialisation scolaire, nous entrons dans l'arène des pouvoirs des chefs axé à l'essentiel sur le développement économique, social et culturel. Nous appuierons notre argumentaire ici par les initiatives de sa Majesté Ibrahim Mbombo Njoya, le sultan-roi des Bamoun.

Des missions novatrices des chefs axés sur le développement économique, social et culturel: le cas de sa Majesté le sultan-roi des Bamoun

Depuis son accession au trône en 1992, les œuvres de sa Majesté Ibrahim Mbombo Njoya sont assez nombreuses et épousent des domaines aussi variés que la culture, l'économie, le social et le religieux dans le royaume bamoun.

Au plan culturel, l'on peut citer entre autres, la restauration des journées culturelles bamoun, le nguon; du Musée royal, de tous les palais du royaume bamoun et de la construction d'une maison de la culture qui abrite l'école shūmon.

Le nguon, véritable forum social, fut banni par le colonisateur français en 1924 en réponse à la résistance du sultan Njoya aux pressions françaises; le shūmon est une langue inventée par ce même sultan Njoya au début du XXe siècle dans le cadre de la modernisation de son royaume. Or, comme les Français eurent de lui une image aussi bien au niveau de l'administration locale qu'à celle du pouvoir central, qui allait focaliser l'hostilité de l'appareil colonial sur lui, Njoya fut déporté et exilé et certains palais tombèrent en

ruine. Il fut en outre accusé d'avoir inventé une langue pour empêcher la diffusion de celle des Européens. Comme conséquence, toutes les écoles shūmon furent interdites et cette langue devint elle-même un sujet tabou.

Dans le domaine économique et financier, nombre d'institutions financières représentées par les banques, les assurances et les réassurances existaient dans le royaume bamoun, preuve de son embellie économique. Seulement, la fin des années 1980 sera catastrophique pour les banques camerounaises. Comme partout en Afrique, elles avaient non seulement laissé prévaloir les considérations politiques, mais aussi et surtout, elles n'avaient guère mieux réussi à utiliser les dépôts recueillis pour financer des projets susceptibles de favoriser le développement économique. Prises alors en défaut, elles connaîtront une restructuration; partant, nombre d'entre elles disparaîtront, fermées ou liquidées. Dans le royaume bamoun, lequel épouse le cadre territorial du département du Noun, aucune structure bancaire ne survivra à cette déroute, avec les conséquences somme toutes très dommageables. Sous l'impulsion du roi des Bamoun, deux coopératives d'épargne vont voir successivement le jour: la Caisse d'épargne pour le commerce et le développement (CECD), créée en 1994, mais qui n'a fonctionné que pendant deux ans, malade de management. Elle sera relayée finalement par la CPAC (Caisse populaire pour l'agriculture et le commerce). Cette dernière structure fonctionne avec plus de bonheur. Elle est présente dans tous les neuf arrondissements du département du Noun y compris certaines localités du Nord-Ouest.

L'on ne saurait oublier la création de l'UCOOPAN (Union des coopératives des producteurs agricoles du Noun), créée à Foubot pour relayer la moribonde CAPLANOUN (Coopérative agricole des planteurs du Noun). En effet, la population du Noun est en majorité agricole. Ces agriculteurs étaient encadrés dans les années 1980 par la CAPLANOUN, laquelle était le principal pôle d'attraction économique du département. Elle rassemblait alors 22 118 adhérents, réalisait un chiffre d'affaires de plus de 5 milliards de francs CFA par campagne caféière et occupait à bas mot, 180 agents permanents et entre 250 à 800 saisonniers; autant de familles qui s'y rattachaient. La population croyait bien en l'avenir de leur coopérative qui assurait la tutelle d'une brigade phytosanitaire, la production et la distribution des plantes sélectionnées aux planteurs, approvisionnait les adhérents en fertilisants, fournissait aux adhérents les petits matériels agricoles et matériaux de construction non sans contribuer au mouvement sportif du département, voire coopérer avec les services publics et privés de la santé. En 1989, elle cessait ses activités pour «des raisons économiques» mettant ainsi les populations dans le désarroi.

Au plan social, l'Hôpital du palais des rois bamoun de Foumban, est un autre exemple assez édifiant des moyens alternatifs des chefs au déficit de régulation étatique. Ce centre inauguré le 16 décembre 1996, est une oeuvre sociale construite avec l'aide généreuse du Conseil général des Hauts-de-Seine de France. Il offre des soins de qualité à un prix relativement bas, des soins gratuits aux orphelins et indigents, et des soins sur bon en urgence ou en cas de difficulté. Etablissement hospitalier le plus équipé du pays bamoun en matériels, il est une retombée des journées culturelles du peuple bamoun, le «Nguon» de 1994. Le «Nguon» avait alors posé un problème de taux élevé de mortalité, faute d'établissement médical suffisamment équipé. Le sultan-roi s'engagea à apporter une solution à ce problème. Au lieu de saisir l'administration du Cameroun, il préféra user de ses relations à l'étranger, en tendant la main à son «ami personnel», l'ancien ministre d'État français Charles Pasqua, à l'époque, président du Conseil général des Hauts-de-Seine. Celui-ci accéda à ces sollicitations.

Ce centre dispose de plusieurs services pour la satisfaction et la bonne santé des populations du Noun. En moyenne, la fréquentation des malades 40 à 50 malades par jours. Vu l'engouement des populations qui se manifestent chaque jour, sa capacité d'accueil a été très vite dépassée; ce qui explique les travaux d'extension en cours actuellement. Cet hôpital connaît néanmoins des difficultés dues au fait qu'il a un caractère humanitaire et doit s'autofinancer. Cependant, il reçoit de temps en temps des dons en médicaments et matériels. Il est à noter que les premiers équipements ont été offerts par une généreuse Américaine, Marron et tout récemment, le conseil général des Hauts-de Seine l'a gratifié d'un important don de médicaments et de matériels.

Au plan religieux, sa Majesté Ibrahim Mbombo Njoya s'est lancé depuis 1993 dans le cadre de la modernité islamique, dans une vaste entreprise de réformes en vue de la rationalisation de la pratique de l'islam bamoun. Ces mesures ont changé le paysage religieux du pays bamoun, que ce soit en ce qui concerne l'organisation du Conseil islamique, les cérémonies funèbres, la gestion de la mosquée, les nominations des imams, etc. Prenons les cérémonies funéraires, par exemple, celles-ci sont ramenées de quatre à une, laquelle intervient trois jours après la mort du fidèle musulman. Les Peul et les Haoussa en introduisant l'islam dans le royaume bamoun avaient institué les funérailles de trois, sept, quarante jours et d'un an, pour ne pas vite bousculer les traditions bamoun de lamentations. Aussi ne reposaient-elles pas sur un fondement religieusement soutenu. Elles étaient d'ailleurs source des problèmes comme l'adultère, le sida en ce temps de forte mortalité, quand

les femmes mariées abandonnaient leurs conjoints pour résider pendant longtemps au lieu de deuil, semble-t-il.

Tout ceci est une preuve que les chefs traditionnels sont capables d'innovation, qu'ils offrent par leurs pouvoirs de régulation et leurs initiatives personnelles ou de concert avec certaines de leurs élites, une alternative aux institutions étatiques en crise. Reste à préciser, que sa Majesté le sultan Ibrahim Mbombo Njoya, ancien ministre des régimes successifs des présidents Ahidjo et Biya est membre du bureau politique du RDPC; de ce positionnement politique, sa position est aujourd'hui largement écornée auprès des populations acquises à la cause du parti de l'UDC. Aux municipales de 1996, il fut d'ailleurs largement battu par le leader de l'UDC Adamou Ndam Njoya, de plus en plus crédité comme le nouveau tribun des Bamoun. En 2002, Ibrahim Mbombo Njoya préféra se mettre en réserve.

Pour une nécessaire neutralité politique des chefs

Nous venons de voir que les chefs traditionnels constituent un maillon essentiel de la vie de nos populations, qu'ils offrent par leurs initiatives ou de concert avec les élites, des moyens alternatifs au déficit de régulation étatique. Ce rôle qu'ils jouent, nos monarques le tiennent du tréfonds de la tradition car, aussi longtemps que les chefferies seront le centre d'un ensemble de normes morales garantissant la cohésion d'une population dans une communauté politique, elles continueront à inspirer la confiance de celle-ci et à être le foyer du mystère de l'obéissance civile. Comme le soutient avec raison Dieudonné Miaffo, paix à son âme,

La population doit respect et obéissance au chef. Ceci découle de ce que tout acte posé, toute parole proférée doivent avoir pour finalité la protection et le bien-être des habitants de son village. C'est ce qui explique qu'en principe, le chef de village ne se trompe pas parce que ses décisions les plus importantes engageront le destin de son peuple tout au moins, sont prises après débats, concertation et délibération. Traditionnellement, il ne saurait être publiquement contredit par un de ses sujets et aucun conseil ne saurait lui être donné en public. Il doit respecter tout un protocole de dignité qui le place au-dessus des autres (Miaffo 1993:29-31).

Le chef ne débat pas, il écoute et décide: «On ne saurait écrit Pradelles de Latour, le contredire ou lui parler en proverbes et allusions, et on ne lui parle jamais sans mettre la main dans la bouche» (de Latour 1991:187). Comment un chef pourrait continuer à assumer ce rôle de protecteur et d'arbitre impartial s'il s'investit dans un parti politique qui, dans un régime démocratique donne au débat et à la contradiction? Pour reprendre Meyer Fortes et Edward Evans Evans-Pritchard, le gouvernement africain consiste dans un équilibre entre le pouvoir et l'autorité d'un côté et la responsabilité de l'autre.

Quiconque détient une charge publique a la responsabilité du bien-être public correspondant à ses droits et privilèges. Un chef ou un roi a le droit d'exiger de ses sujets les impôts, le tribut et les prestations de travail, mais il a l'obligation correspondante de leur assurer la justice, de veiller à leur protection contre les ennemis et de sauvegarder par des actes et des observances rituels leur bien-être général. La structure d'un État africain implique que les rois et les chefs gouvernent par consentement. Les sujets d'un dirigeant sont pleinement conscients des devoirs qu'ils lui doivent. Ils sont capables d'exercer une pression pour l'obliger à s'en acquitter (Fortes et Evans Evans-Pritchard, 1964:208). Pour toutes ces raisons, l'on note de plus en plus une pression allant dans le sens de ce désengagement militant des chefs exercée par des individus sympathisant d'une manière ou d'une autre avec l'opposition et même ceux du pouvoir qui en ont marre des ombrages des chefs comme en témoignent ces propos recueillis à Banka:

M. Jean, militant UFDC:

«... C'est la colonisation qui a fait naître les chefs politiques. Le chef devrait coiffer les partis politiques. Donc il n'a pas le droit de militer dans un parti. Mais c'est la politique du ventre qui les fait aller derrière les partis. Les chefs traditionnels doivent rester à la chefferie pour mieux gérer les personnes...».

M. N. Christophe, militant RDPC:

«... A mon avis personnel, un chef est un citoyen, un Camerounais qui a un mot à dire sur les affaires de son pays. Et parce qu'il est camerounais, il a des suggestions à donner concernant l'avenir de ce pays dont il est originaire. Sa position de chef ne devrait pas constituer un obstacle pour qu'il soit électeur ou éligible. Ce que nous n'aurions pas souhaité, c'est de leur donner des postes de responsabilité: ils ne sont pas présents à leurs postes quand ils sont maires; même s'ils font des fautes, leurs adjoints ne peuvent pas leur faire de reproches. La tradition ne le permet pas puisqu'ils sont nos chefs spirituels. Ils sont là pour l'éternité et ils le savent eux-mêmes. Toutefois, ils devraient être consultés en leur qualité de conseillers.

«Seulement, un maire ou un député doit être accessible. Or quand un chef est maire, si vous voulez le rencontrer vous pouvez passer trois jours sans suite. On ne frappe pas à la porte du chef comme on le fait pour le maire ou le député.

«Vous programmez un mariage aujourd'hui et un litige survient entre deux quartiers; le chef doit d'abord s'y rendre. Dans nos coutumes, un chef ne doit pas être trop vulgaire...».

M. K. Isidore:

«... Le chef est le chef de tous les partis dans son village. En admettant qu'il fasse la politique, il faudrait laisser les autorités administratives devenir des candidats. On ne peut pas être juge et partie.

«Ces chefs par leur position de maires et de conseillers municipaux, s'attirent des ennuis. Car, si je vais dans une mairie gérée par le chef, je vais l'appeler M. le Maire et non Majesté. Et c'est là que le bât va le blesser! Ils intimident les gens, les menacent et les torturent. Dans la région de Banka, c'est grave.

«Le fait d'être conseiller municipal, c'est quoi à un chef? Sinon être militant du RDPC. Ce qui est paradoxal, quand tu appelles un chef conseiller municipal, il se fâche alors même que vous avez fait référence à son grade le plus élevé. A mon avis, il faudrait qu'ils choisissent entre le poste de chef et de maire...».

M. P. T. Emile:

... Nous demandons que les chefs traditionnels soient au-dessus des partis dans leurs groupements. Comment peut-on entendre qu'un chef soit militant d'un parti politique et puisse juger deux de ses sujets dont l'un est son camarade? Le condamné dira que le chef a tranché en faveur de son camarade. Pourquoi les sous-préfets ne sont-ils pas candidats? Le gouvernement n'aime pas nos chefs traditionnels; il leur fait perdre leur honneur. Quand on rencontre un chef on l'appelle camarade. On le voit et on ne se décoiffe plus car militant d'un parti adverse. Le chef bamiléké n'est plus celui qui pouvait cracher et l'on avale à cause de son militantisme derrière le RDPC. Personnellement, je respecte les chefs mais nos militants, eux ne le font plus...

La représentation électorale ne constituant donc pas le gage sine qua non de la démocratie, un renoncement qui n'est pas synonyme de déparicipation, est raisonnable pour les chefs qui se respectent. Leur place serait dorénavant au dessus des partis politiques sur le modèle des royautés constitutionnelles de la vieille Europe dont on mesure l'efficacité en temps de crise, comme ultime recours. Il est vrai qu'il est difficile d'être neutre, mais cela leur permettra d'éviter les querelles politiciennes surtout si leurs choix contrarient ceux de leurs populations. Partant, la cohésion de la chefferie sera assurée. Avec cette cohésion, ils ne pourront redouter de l'indocilité de leurs populations et pourrait pallier au déficit de régulation étatique en leurs qualités d'administrateurs de la brousse, en se consacrant aux tâches de développement. Cette neutralité est possible. Elle ne devrait cependant pas se muer en un combat souterrain contre un parti ou contre l'État qui, il faut le reconnaître, demeure un léviathan. L'État devrait de son côté en assurer la

garantie sachant qu'il peut en tirer le plus grand bénéfice pour l'encadrement des populations.

Conclusion

Aux termes de cette analyse, il apparaît clairement que le militantisme politique des chefs dans ce nouveau contexte de démocratisation constitue un frein à la gouvernance démocratique. Ce militantisme est mû par l'instinct d'accumulation où s'imbrique logique patrimonialiste et autoritaire. Ce militantisme conduit en outre conduit à l'affaiblissement de la position des chefs dans les arènes politiques locales quand ils perdent leur caution morale auprès des populations. Ainsi que le souligne Nicodemus Awasom,

les chefs traditionnels dans leur vécu quotidien sont entre le marteau de l'État, et l'enclume de leurs sujets. De l'équilibre entre les deux, dépend leur survie. Or, depuis la restauration du multipartisme au Cameroun affirme-t-il, la position des chefs (du Nord-Ouest ici) a été largement entamée et démystifiée à cause de leur soutien inconditionnel au parti au pouvoir en proie à une fronde sans précédent de leurs populations. N'ayant donc pas été en mesure de satisfaire simultanément, et les exigences de leurs sujets, et la pression du gouvernement, les fons ont ainsi coupé le cordon ombilical qui les lie avec les populations. Pourtant, ni les populations seules, et a fortiori l'État moderne, ne peuvent pleinement garantir la légitimité des chefs; celle-ci, il faut le répéter, dépend des deux protagonistes. Et c'est parce qu'ils ont privilégié un maillon au détriment de l'autre, qu'ils sont aujourd'hui réduits aux valets à la solde du pouvoir (Awasom 2003:101-102).

Dans des cas extrêmes, certains chefs versent dans la criminalisation politique en violant de manière flagrante les droits humains les plus fondamentaux. Pourtant, il n'est pas temps de chanter leur oraison funèbre. Cette hypothèse est même impossible, car, il faut le souligner, ceux-ci ont survécu jusqu'aujourd'hui à tous les avatars de l'histoire. Mieux, ils sont des acteurs de développement local en leurs qualités d'administrateurs de la brousse. Capables d'innovation, ils offrent par leurs initiatives des alternatives au déficit de régulation étatique. De ce fait, quand un chef perd sa caution morale auprès de ses populations et fait face à leur indocilité, c'est le développement qui s'en trouve ainsi bloqué. Pour toutes ces raisons, l'on note de plus en plus une pression allant dans le sens de leur désengagement militant.

Dans ce contexte de neutralité politique, les chefs devraient continuer à exercer leur droit de vote, pour se prononcer en toute intime conviction dans l'urne, en faveur ou non d'un parti politique, en leur qualité de citoyens dans une République. Dans la mesure où ils voudraient voir leurs intérêts préserver dans un parti, ils pourraient désigner des proches, des parents ou des notables. En outre, ils devraient avoir leur mot à dire sur les grandes options

fondamentales du pays; comme il en fut par exemple avec les chefs traditionnels de l'ex-Cameroun britannique au sujet de la réunification; ou plus près de nous au début des années 1990 avec les chefs anglophones membres de la «All Anglophones Conference», qui oeuvraient pour une décentralisation des structures étatiques camerounaises en vue d'un plus grand respect des droits de la minorité anglophone (voir Konings 1999, 181-206). Par ailleurs, la nouvelle constitution camerounaise de 1996 dans le cadre de la décentralisation régionale, a ouvert une passerelle en vue de la représentation des autorités traditionnelles au sein des conseils régionaux. Aux termes de l'article 57 al 2, le conseil régional qui est l'organe délibérant de la région, comprend outre les délégués des départements élus au suffrage universel indirect, des représentants du commandement traditionnel élus par leurs pairs. De même, ceux-ci auraient nécessairement une représentation au sein du Sénat prévu par la constitution, parmi les trois des dix sénateurs des régions appelés à être nommés par le chef de l'État.

Notes

1. Charles Nach Mbach parle de «dériver politiques» dans son article publié dans *Africa Development*, nos 3 & 4, 2000:77-117: La chefferie traditionnelle au Cameroun: ambiguïtés juridiques et dériver politiques.
2. Employé par le décret no 77/245 du 15 juillet 1977 portant organisation des chefferies traditionnelles, modifié et complété par le décret no 82/241 du 24 juin 1982, il recouvre ici, des réalités sociales, politiques et religieuses diverses: les sociétés lignagères du Centre, du Sud et de l'Est où dans la plupart des cas, le chef fait surtout figure de grand patriarche, plus respecté que craint, un *primus inter pares*; les lamidats du Grand Nord où les chefs peul (les lamibé) notamment, demeurent des potentats «féodaux» et enfin les chefferies des Grassfields (provinces de l'Ouest et du Nord-Ouest) dont la ténacité tient à ce qu'elles ont une légitimité rituelle profonde et procèdent d'une longue tradition. Dans ce dernier cas de figure, il s'agit pour reprendre Jean-Louis Dongmo (1981, t1:45) d'un «un État (...) qui s'individualise par un territoire bien délimité, une population bien définie et un pouvoir qui les contrôle réellement. Les limites sont bien précises mais ont bougé au cours de l'histoire à la suite de pertes ou de gains de territoires consécutifs aux guerres: c'est la colonisation européenne qui a figé la situation vers le début de ce siècle, telle que nous la connaissons aujourd'hui». Mais à l'Ouest, existent des variations locales dans la structuration des chefferies traditionnelles; de ce fait, il convient de distinguer deux formes principales d'organisation politique: les sociétés à chefferies d'une part que l'on rencontre chez les Bamiléké et d'autre part, le royaume bamoun qui présente une structure plus centralisée, la taille du territoire plus vaste et la population plus dense.

3. C'est pour cette raison que le RDPC, parti au pouvoir, se retrouvait seul en lice à Rey Bouba, Touboro et Mandringuing. Dans les deux dernières circonscriptions, le parti au pouvoir avait même remporté un score significatif de 99,95%, 90,65 et 100% respectivement.
4. Le développement ne doit pas seulement être pris en termes de croissance, elle-même évaluée en données statistiques qui, souvent, simplifient et mystifient la réalité. Il est la capacité d'un système politique à initier et à contrôler les changements positifs qui concernent les besoins fondamentaux de la société, la participation de tous les segments sociaux, la démocratisation. C'est aussi l'ensemble des enjeux sociaux et culturels fondés sur le bien-être social. Ainsi que le souligne Okwudiba Nnoli (1987:216), le développement est d'abord et avant tout un phénomène basé sur le renforcement illimité de la capacité de l'individu et de la société à maîtriser les forces de la nature et de l'humanité en général. En conséquence et en deuxième lieu, c'est en termes de développement que doit être appréhendée la relation entre l'individu et l'État en Afrique (Osaghae 1994:4).
5. D'ailleurs, même urbanisé, les Bamiléké au Cameroun (et bien d'autres groupes ethniques) participe à la vie de sa chefferie avec ce que cela suppose de présence physique aux associations et dépenses financières. Sa réussite sociale n'étant complète que si elle se solde par la détention d'un titre vénal, dans l'une des sociétés des notables. Il contribue ce faisant aux opérations de développement de sa région dont il a fréquemment l'initiative et au gré des voyages et d'échanges incessants, tout en y diffusant de nouvelles façons de manger, d'habiter et de se vêtir (Bayart 1989:31; Barbier 1979:149; Miaffo et Warnier 1993:47).
6. Pierre Ngaka cité par Etienne Le Roy, «les chefferies traditionnelles et le problème de leur intégration» in Conac, 197: 126.
7. Cité par Etienne Le Roy in Conac, 1979, p. 105.
8. Voir *Cameroon Tribune* du 6 février 2001, p. 20.
9. -Un département de gynécologie et obstétrique avec un échographe et un foptoscope électrique.
 - Un département d'ophtalmologie doté d'équipements d'examen et d'opération.
 - Une dentisterie comprenant un fauteuil dentaire complet plus matériels d'exploration et de soins complets.
 - Une unité d'endoscopie dont une fibroscopie, une coloscopie et une bronchoscopie.
 - Un bloc opératoire muni d'un appareillage de réanimation, de bistouri électrique, d'un capteur d'oxygéné ambiante et de toutes les boîtes chirurgicales.
 - Une salle d'accouchement dotée de 3 couveuses pour les prématurés, 2 photothérapies et un appareillage de réanimation du nouveau-né.
 - Un laboratoire comprenant 1 microscope, 1 spectrophotomètre, un microscope pour hématologie complet, 1 centrifugeuse électrique, 1 poupinel, 1 frigidaire et 1 kit de réactif complet.

- Trois salles d'hospitalisation avec au total 17 lits d'hospitalisation.
 - Une pharmacie avec des médicaments génériques.
 - Comme personnel, l'hôpital emploie: un médecin généraliste, un dentiste, un gynécologue (aux frais du gouvernement égyptien), 10 infirmiers, 2 techniciens de laboratoire, un infirmier anesthésiste, un aide-chirurgien.
10. Depuis la présidentielle de 1992, la plupart des marabouts ont compris au Sénégal qu'ils gagneraient à sortir du jeu électoral à en croire Mamadou Diouf (1993:5). Par la nature impitoyable du jeu électoral, beaucoup de chefs traditionnels ont commencé également à réaliser qu'ils gagneraient à ne pas s'aventurer dans les compétitions électorales au Cameroun. C'est ainsi que lors des dernières municipales de 2002, contrairement à 1996, beaucoup s'étaient abstenus de solliciter l'investiture des partis politiques. C'est le cas notamment de ceux qui étaient sortis vaincus en 1996.

Bibliographie

- Acheampong, Kenneth A., 2000, 'Human Rights and The African Renaissance' in *African Journal Political Science*, June, vol 5, number 1, pp. 105-123.
- Alber, Erdmute, 1997, «Le pouvoir local face aux mutations au niveau de l'État. Le cas d'un village bariba» in *Cahiers d'études africaines* no XXXVII (1), pp. 37-56.
- Alternatives Sud*, 1997, vol IV, 3.
- Agbu, Osita, 2000, 'Human Rights Implications of African Conflicts' in *African Journal of Political Science*, June, vol. 5, number 1, pp. 92-105.
- Bank, Leslie et Souhall, Roger, 1996, 'Traditional Leadership in South Africa's New Democracy' in *Journal of Legal Pluralism and Unofficial Law* no 37-38, pp. 407-430.
- Conac, Gérard (dir), 1979, *Les institutions administratives des États francophones d'Afrique noire*, Paris, Economica.
- Crouzel, Ivan, 1999, «La chefferie traditionnelle sud-africaine face à la démocratisation des pouvoirs locaux» in *Afrique contemporaine* no 19230-39.
- Eyoh, Dickson, 1995, 'Through the Prism of a Local Tragedy: Political Liberalisation, Regionalism and Elites Struggles for Power' in *Africa*, no 38, 1998, pp. 338-359.
- Fisiy, Cyprian, 'Chieftaincy in the Modern State: an Institution at the Crossroads of Democratic Change' in *Paiduma* 41, pp. 49-61.
- Fisiy, Cyprian and Goheen, Mitzi, 1998, 'Power and the Quest for Recognition: Neo-Traditional Titles among the New Elite in Nso Cameroon' in *Africa*, vol 68, no 3, pp. 383-402.
- Geschiere, Peter, 1996a, «Sorcellerie et politique: les pièges du rapport élite-village» in *Politique africaine* no 63, pp. 82-96.
- Geschiere, Peter, 1996b, 'Chiefs and the Problems of Witchcraft. Varying Patterns in South and West-Cameroon' in *Journal of Legal Pluralism and Unofficial Law* no 37-38, pp. 39-78.

- Geschiere, Peter, 1993, 'Chiefs and Colonial Rule in Cameroon: Inventing Chieftaincy, French and British Style' in *Africa* 63 (2), pp. 151-175.
- Goheen, Mitzi, 1992, 'Chiefs, Sub/Chiefs and Local Control: Negotiation over Land, Struggles over Meaning' in *Africa* 62 (3), pp. 387-412.
- Hurault, Jean, 1956, *Notes sur la structure sociale des Bamiléké*, Paris.
- Kamto, Maurice, Sd, *L'urgence de la pensée. Réflexions sur une précondition du développement en Afrique*, Yaoundé, Editions Mandara.
- Konings, Piet, 1996, 'Chieftaincy, Labour Control and Capitalist Development in Cameroon' in *Journal of Legal Pluralism* no 37/38, pp. 329-346.
- Krieger, Milton, 1994, 'Cameroon's Democratic Crossroads, 1990-94' in *The Journal of Modern African Studies*, 32, 4, pp. 605-628.
- Mappa, Sophia, 1998, *Pouvoirs traditionnels et pouvoir d'État en Afrique. L'illusion universaliste*, Paris, Karthala.
- Mathieu, Paul, Laurent, Pierre-Joseph, Willame, Jean-Claude (dir), 1996, «Démocratie, enjeux fonciers et pratiques locales en Afrique. Conflits, gouvernance et turbulences en Afrique de l'Ouest et centrale», Bruxelles/Paris, Institut africain-CEDAF/L'Harmattan, *Cahiers africains* no 23-24.
- Maugenest, Denis et Pougoue, Paul-Gérard (dir), 1995, «Droits de l'Homme en Afrique centrale». Colloque de Yaoundé (9-11 novembre 1994), Paris, UCAC-Karthala.
- Médard, Jean-François, (études réunies et présentées par), 1991, *États d'Afrique noire. Formation, mécanismes, crise*, Paris, Karthala.
- Miaffo, Dieudonné, 1993, *Chefferie traditionnelle et démocratie: Réflexion sur le destin du chef en régime pluraliste*, Douala, CEDILA.
- Mouiche, Ibrahim, 2000, «Ethnicité et multipartisme au Nord-Cameroun» in *Revue Africaine de Science politique. African Journal of Political Science*, June, vol 5, number 1, pp. 46-91.
- Mouiche, Ibrahim, 2001, «Multipartisme et participation politique des chefs traditionnels au Cameroun de l'Ouest» in *Revue Africaine d'études politiques et stratégiques*, no 1, pp. 53-81.
- Nach Mbach, Charles, 2000, «La chefferie traditionnelle au Cameroun: ambiguïtés juridiques et dérives politiques» in *Africa Development*, vol XXV, no 3 et 4, pp. 77-117.
- Nantang, Ben Jua, 1995, 'Indirect Rule in Colonial and Postcolonial Cameroon' in *Paiduma* no 41, pp. 39-47.
- Nyamnjoh, Francis et Rowlands, Michael, 1998, 'Elites Associations and the Politics of Belonging in Cameroon' in *Africa*, vol 68, no 3, pp. 320-337.
- Olukoshi, Adebayo O., 1998, *The Politics of Opposition in Contemporary Africa*, Uppsala, Nordiska Afrikainstitutet.
- Oomen, Barbara, 2002, *Chiefs! Law, Power and Culture in Contemporary South Africa*, University of Leiden.
- Osaghae, Eghosae, 1994, *Between State and Civil Society in Africa*, Dakar, CODESRIA Book Series.

- Ouedraogo, Jean-Baptiste, 1996, 'The Articulation of the Moose Traditional Chieftaincies, the Modern Political System and the Economical Development of Kaya Region, Burkina Faso' in *Journal of Legal Pluralism* no 37/38, pp. 249-261.
- Perrot, Claude-Hélène et Fauvelle-Aymar, François-Xavier, 2003, *Le retour des rois: les autorités traditionnelles et l'État en Afrique contemporaine*, Paris, Karthala.
- Preston, Brent, 1995, *Chiefs: Traditional Authority and Democratic Governance in Malawi*, NDI, Lilongwe.
- Pradelles de Latour, Charles-Henri, 199, *L'ethnopsychanalyse en pays bamiléké*, Paris, E.P.E.L.
- Sandbrook, Richard, 1998, 'Liberal Democracy in Africa: A Socialist-Revisionist Perspective' in *Canadian Journal of African Studies*, vol 22, no 2, pp. 240-67.
- Skalknik, Peter, 1996, 'Authority Versus Power. Democracy in Africa Must Include Original African Institution' in *Journal of Legal Pluralism*, no 37/38, pp. 109-120.
- Sindjoun, Luc, 2002, *L'État ailleurs. Entre noyau dur et case vide*, Paris: Agence intergouvernementale de la Francophonie-Economica.
- Tabapssi. F, Timothée, 1999, *Le modèle migratoire bamiléké (Cameroun) et sa crise actuelle: perspectives économique et culturelle*, Leiden, CNWS.
- Tardits, Claude, 1992, «Le royaume bamoun: un État africain traditionnel qui a traversé toute l'histoire» in *Mondes et cultures*, t 52, no 2-4, pp. 671-694.
- van Binsbergen, Wim (ed), 2003, *The Dynamics of Power and the Rule of Law. Essays on Africa and beyond*, LIT, ASC, Hamburg, Leiden.
- van Rouveroy van Nieuwaal, E. Adriaan, 1996, 'States and Chiefs. Are Chiefs mere Puppets?' in *Journal of Legal Pluralism* no 37/38, pp. 39-78.
- van Rouveroy van Nieuwaal, E. Adriaan & Rijk van Dijk (ed), 1999, *African chieftaincy in a New Socio-Political Landscape*, Leiden, African Studies Centre.
- von Trotha, Trutz, 1996, 'From Administrative to Civil Chieftaincy. Some Problems and Prospects' in *Journal of Legal Pluralism* no 37/38, pp. 79-107.
- Warnier, Jean-Pierre, 1993, 'The King as a Container in the Cameroon Grassfields' in *Paiduma* no 39.